

# Protocole sanitaire pour la Maison des jeunes en date du 20/10/2021

**Validé par l'équipe d'animation Maison Des Jeunes**

**Validé par la responsable de secteur jeunesse**

**Validé par le directeur de l'OSCD**

*Ce protocole annule et remplace le précédent.*



## **1) L'accueil**

L'accueil des jeunes de 10 à 18 ans se fait dans les locaux de la Maison des jeunes de l'OSCD.

Seuls les jeunes adhérents ont accès aux accueils.

Les horaires d'accueil sont :

### **Période scolaire :**

Mercredi et samedi : de 14h à 18h

Vendredi : de 15h45 à 18h

### **Vacances scolaires :**

Du lundi au vendredi : de 14h à 18h suivant le programme prévu

Un lavage des mains est obligatoire pour toute personne dès l'entrée dans les locaux ainsi qu'à la sortie.

## **2) Les gestes de protection**

En espace clos, le port du masque de catégorie 1 (filtration de plus de 90%) et la distance physique d'un mètre, lorsqu'elle est matériellement possible entre les personnes, sont obligatoires pour les animateurs·trices et les jeunes.

## **3) Le nombre de jeunes présents**

Le nombre de jeunes présent·e·s est limité à 24 à l'intérieur du local.

#### **4) Les activités**

Les activités prévues sont adaptées afin de respecter la distanciation physique.

Nous privilégions les activités avec le moins de contact et d'échange de matériel possible, ce qui pourra limiter le champ d'activités.

#### **5) L'accès à certains matériels pédagogiques**

##### **a) Les ordinateurs et manettes de jeu**

Ils sont désinfectés 1 fois par jour, ainsi que les tables où ils sont posés.

##### **b) Le matériel utilisé quotidiennement**

Tous les objets touchés par les jeunes dans la journée sont désinfectés entièrement en fin de journée, ou sinon mis en quarantaine pendant 24h.

##### **c) Les salles de la MDJ**

Les tables, chaises, plans de travail, les poignées de porte, de fenêtres et interrupteurs sont désinfectés en fin de journée. Les salles sont aérées pendant 15 min avant chaque séance, et autant que possible, idéalement en permanence, si les conditions le permettent, et au minimum 5 minutes toutes les heures.

#### **6) Le transport**

Le transport des jeunes en minibus pour se rendre à des activités est possible. Les jeunes et adultes doivent impérativement porter un masque tout au long du trajet, et se laver les mains avec une lotion désinfectante à l'entrée et à la sortie du véhicule.

Les minibus sont désinfectés avant et après chaque utilisation avec une bombe désinfectante. Le minibus devra être aéré autant que faire se peut pendant le trajet.

#### **7) La restauration**

Aucune nourriture ne peut être prise à l'intérieur du local pendant ces séances, jusqu'à nouvel ordre.

## **8) Les boissons**

Les jeunes se servent eux-mêmes, séparément, dans des contenants individuels qui ne servent qu'à une personne durant la durée de la séance. Mise à disposition de gobelets nominatifs jetables pour chaque participant si nécessaire.

## **9) Suspicion d'infection**

Si un-e jeune présente des symptômes d'infection par le covid19, les animatrices prendront sa température. Si celle-ci est supérieure à 37,9°. Il-elle devra immédiatement être isolé-e, ses parents seront prévenus et il-elle ne pourra revenir à la Maison des Jeunes qu'avec un certificat médical.

Un recueil des inscriptions sera conservé pour le suivi des contacts en cas de covid19 avéré parmi les participant-e-s.

Si des cas Covid positifs étaient avérés, l'accueil MDJ serait immédiatement fermé en attendant de connaître les directives des services sanitaires de l'Etat.

### **Le ministère nous rappelle les règles suivantes, concernant les familles :**

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas venir à l'accueil.

Les parents ont l'obligation de nous déclarer tout cas survenu dans leur foyer et de préciser si c'est l'enfant qui est concerné.

Un enfant ayant été testé positivement ou dont un membre de la famille ou un contact a été testé positivement, ne peut prendre part à l'accueil.

Les parents doivent rappeler les consignes sanitaires à leurs enfants.

***Il est dans l'intérêt de chacun de respecter les règles. Si nous avons un cluster au centre et que nous devons fermer. Nous en subissons tous les conséquences.***

## **10) Garant du protocole**

L'ensemble de l'équipe d'animation est responsable, sous la conduite de la directrice, de l'application du présent protocole. Cependant, chaque jour, l'animatrice en présence du public est désignée référente en matière de prévention des risques liés à la situation sanitaire.